

PARTICIPATION FINANCIERE A LA CREATION D'UN
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE
DE FINANCEMENT 2022-2025
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR 2023
ASSOCIATION BTP CFA HAUTS DE FRANCE

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confortant la clause de compétence générale des communes leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau,

Vu la loi « Économie sociale et solidaire » du 31 juillet 2014 et notamment son article 49 définissant la subvention comme une « contribution facultative de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire »,

Il est rappelé la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Novembre 2022 autorisant le Maire à conclure une convention pluriannuelle de financement avec l'association BTP CFA Hauts de France pour la création d'un centre de formation d'apprentis à Gravelines,

Dans un contexte conjuguant défi climatique et crise énergétique, la Ville de Gravelines souhaite en effet, accompagner l'association BTP CFA Hauts de France pour développer l'artisanat des métiers du bâtiment sur son territoire.

Ainsi la convention pluriannuelle conclue en décembre 2022 permet de financer la création d'un centre de formation d'apprentis sur le site des cartonneries à Gravelines devant accueillir plus de 90 apprentis dès 2025.

Ce projet, financé à hauteur de 50% par la Région Haut de France pour un budget global estimé à un peu moins de 8 M€ a fait l'objet d'un permis de construire accordé en janvier 2023.

Les travaux ont commencé en septembre pour une durée d'un an.

Les modalités de financement sont fixées à travers la convention pluriannuelle de financement avec un objectif de 600 k€ sur la période 2022-2025.

La convention prévoit d'attribuer chaque année pendant la durée du partenariat par voie d'avenant fixant le montant attribué pour l'année en cours. Compte tenu de l'avancement du projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € au titre de l'année 2023.

Conseil Municipal convoqué le : 13 Septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjointes au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET à partir de 18h03, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h55, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,
Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr MERLEN,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 18h55,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire, ou l'élu délégué à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec l'association BTP CFA Hauts de France,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la construction du centre de Formation d'Apprentis sur le site des cartonneries, par le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 euros, au titre de l'année 2023.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, zones d'activités, commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, tourismes, grands évènements commerciaux, foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

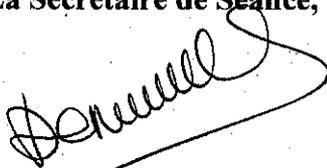
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle de financement avec l'association BTP CFA Hauts de France, ci-annexée ;
- Autorise l'attribution de la subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € au titre de l'année 2023 ;
- La dépense sera imputée à l'Article **20422** – Fonction **9** – Sous-Fonction **90** - Programme **523** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

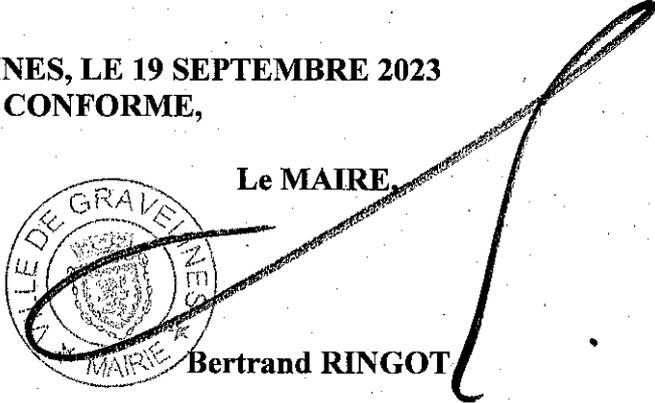
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 SEPTEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **22 SEP. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **22 SEP. 2023**

